

## Discours sociaux et médiatiques lors de la « crise des accommodements raisonnables »

### Mots clés

Médias • Discours d'opinion • Accommodements raisonnables • Racisme

### Résumé

Cette recherche porte sur le traitement journalistique « événementiel » et les discours d'opinion d'éditorialistes, de chroniqueurs, d'intellectuels et de lecteurs dans la presse écrite québécoise lors de la « crise des accommodements raisonnables » en 2006 et 2007 (Potvin, 2007, 2008). Effectuée à la demande de la *Commission de consultation sur les pratiques reliées aux différences culturelles* (Commission Bouchard-Taylor), elle montre comment, jour après jour, s'est construite une « crise nationale » au Québec à partir de faits divers dans les médias, et quels types de discours sociaux ont prédominé dans l'espace médiatique au cours de ce débat. Analysant plusieurs « affaires » médiatisées, cette crise a mis en scène les rapports de pouvoir entre majoritaires et minoritaires au Québec, incluant les rapports Canada-Québec, par les multiples références au Multiculturalisme, à la Cour suprême ou aux chartes au cours du débat. D'abord alimentée par les médias, puis par les politiciens et le public, cette crise s'est caractérisée par l'omniprésence de discours d'opinion comportant plusieurs mécanismes racisants, ou paliers du racisme discursif. Afin d'illustrer à la fois la banalisation, l'extension et la légitimation des discours racisants, l'analyse s'appuie sur une grille heuristique de « huit mécanismes », construite de manière inductive dans

une étude antérieure portant sur les discours journalistiques et populaires lors de la crise postréférendaire au Canada anglais entre 1995 et 1998<sup>1</sup>.

### Contexte

La société québécoise a été marquée, de 2006 à 2008 par une crise dite « des accommodements raisonnables », un concept juridique propre au Canada et qui découle de la jurisprudence de la Cour suprême en matière de discrimination indirecte et de droits de la personne. La cristallisation du débat dans les médias commence en mars 2006, lors du jugement de la Cour suprême autorisant le port du kirpan à l'école québécoise. Il se transforme en « crise » en janvier 2007, après la couverture

---

<sup>1</sup> Potvin, M., Morelli, A. et Mettewie, L. (2004). « Du racisme dans les rapports entre groupes nationaux au Canada et en Belgique? ». In G. Bourgeault et M. Verlot (dir.), *Ethnic relations and education in divided societies : comparing Belgium and Canada*. Numéro spécial, *Revue canadienne des études ethniques*, vol. 36 (3), p. 25-60; Potvin, M. (2000). "Some Racist "Slips" About Quebec in English Canada between 1995 and 1998, *Canadian Ethnic Studies*, vol. 32 (2), p. 1-26; Potvin, M. (1999). « Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada-anglais depuis 1995 », *Politique et Sociétés*, vol. 18, (2), p. 101-132.

disproportionnée, et souvent tendancieuse, de « faits divers » anecdotiques, de sondages et de rares avis juridiques. Dans un contexte de surenchère médiatique et de multiplication des discours racisants, dans les médias et la population, le Premier ministre a créé, en pleine campagne électorale, la Commission Bouchard-Taylor en février 2007.

## Méthodologie

Cette recherche a analysé la couverture événementielle ou « factuelle » et les discours d'opinion (éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels et lettres de lecteurs) publiés dans les grands quotidiens du Québec : *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Le Soleil* et *The Gazette*, du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 30 avril 2007. Nous avons recueilli 1 105 articles de presse, dont 451 articles de type événementiel, 263 éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels et 391 lettres de lecteurs, de même que 734 commentaires sur deux blogues très fréquentés, pour un total de 1 839 textes. Nous avons analysé à la fois le débat dans son ensemble (en retenant les articles ne portant pas sur une seule « affaire »), puis ce qui a été publié sur douze « d'affaires » plus spécifiques, dont le jugement sur le port du kirpan à l'école, les fenêtres givrées du YMCA, les cabanes à sucre « accommodantes », les cours prénataux « excluants », et d'autres.

Ces deux types de discours ont été analysés à partir de catégories différentes. Pour la couverture événementielle, certaines catégories descriptives, procédés et pratiques médiatiques ont été identifiés : nombre d'articles, durée de la couverture, titres et *lead* les plus utilisés ou symptomatiques, mise en page, sources, *Agenda Setting*, *Priming*, *Agenda Framing* et types de cadrages. Pour les discours d'opinion, nous avons dégagé les grands thèmes et réactions (favorables, défavorables, neutres), puis la présence de mécanismes sociocogniti<sup>2</sup> propres

---

<sup>2</sup> Ces mécanismes socio-cognitifs réfèrent à la fois au raisonnement d'individus et aux déterminants politiques, idéologiques, historiques, sociaux, économiques ou culturels propres à un contexte donné.

à la rhétorique néoraciste, à partir de notre modèle heuristique en « huit mécanismes ». Ces mécanismes discursifs, souvent inconscients, s'articulent sous forme de « paliers » du racisme, qui s'enchaînent très souvent pour former une sorte de spirale : 1) la différenciation négative (Nous-Eux); 2) l'infériorisation de l'Autre; 3) la généralisation à tout un groupe; 4) la victimisation de Soi; 5) le catastrophisme; 6) la diabolisation de l'Autre; 7) le désir d'expulsion (retournez chez vous) et 8) la légitimation politique, qui constitue un palier supérieur de cristallisation du racisme.

## Faits saillants

Cette étude montre comment les discours sociaux dans les médias nous éclairent sur l'état des rapports ethniques durant cette période. Elle a retracé, jour après jour, la transformation de faits divers en « crise nationale » par les médias.

L'analyse de la couverture factuelle ou événementielle a mis en évidence les procédés, cadrages (*framing*) et mises en scènes qui ont permis aux médias d'élever des événements anecdotiques en véritables enjeux politiques (*Agenda setting*). À coups de sondages quotidiens et d'« enquêtes exclusives », ces journaux ont mis en récit (*Storytelling*) un enjeu dont on devait débattre dans la sphère publique. La couverture a non seulement été disproportionnée par rapport aux cas réels d'accommodements, mais plusieurs journaux ont multiplié les affaires dans une logique de concurrence, menant à une surenchère et à un emballement médiatique (*Media Hype*). Certains faits divers ou demandes de minorités ont été montrés comme des « déviations » et des comportements antisociaux, illégitimes ou non-conformes aux normes du groupe majoritaire (*Deviancy amplification spiral*). Envahie par des discours défavorables aux accommodements ou aux minorités, l'espace médiatique a créé un état de « panique morale » et « réduites au silence » les voix plus nuancées dans ce débat.

Plusieurs journalistes ont contribué à nourrir la confusion, en amalgamant l'accommodement

raisonnable, qui est une obligation et mesure réparatrice en raison d'une situation discriminatoire, avec l'ajustement volontaire ou les ententes privées, qui ne résultent pas de la violation d'un droit. Plus de 75% des « affaires » rapportées par les médias comme des « accommodements raisonnables » entre mars 2006 et avril 2007 étaient des ententes privées ou des faits divers anecdotiques montés en épingle par des journalistes. Deux cadres (*framing*) ont été fréquemment utilisés et ont pu influencer sur la compréhension des enjeux par le public : le cadre légal-juridique et le cadre dramatique-conflituel. Le premier, à partir duquel a été abordé la majorité des faits divers, a associé indûment des ententes privées à des accommodements raisonnables, ainsi qu'à des privilèges ou des « abus », plutôt qu'à des droits ou à des ententes négociées. Pour sa part, le cadre dramatique-conflituel a été utilisé dans l'interprétation polarisée (Nous-Eux), dans la course aux « nouvelles affaires », réelles ou imaginées et par l'usage récurrent de photos des plus minoritaires parmi les minorités religieuses (hassidim, musulmanes portant le niqab). L'angle d'une polarisation entre groupes minoritaires et majoritaire laissait supposer que certaines minorités jouissaient de « privilèges » et menaçaient les valeurs communes, interpellant les lecteurs (du groupe majoritaire) à faire une lecture victimisante des événements. Par exemple, *Le Journal de Montréal* a présenté à cinq reprises des faits divers différents en utilisant le même titre généralisant : « Privilège spécial pour les juifs ».

En outre, ce débat a servi d'enjeu et de décor dans la mise en scène de la campagne électorale provinciale de 2007. Sollicités constamment sur les « affaires », les politiciens ont participé à l'entretien artificiel du débat autour de faits parfois inexacts, donnant leur opinion sans vérifier la véracité des faits, ou ne distinguant pas les anecdotes des véritables accommodements. Le gain de popularité de l'Action démocratique du Québec (ADQ) durant la campagne a d'ailleurs été attribué aux positions populistes de son chef dans ce débat. Prétendant parler au nom de la majorité et dire « tout

haut ce que tout le monde pense », Mario Dumont a légitimé politiquement le discours populiste, accusant constamment ses adversaires de « mollesse » dans ce dossier, favorisant la ligne dure et utilisant des formules-choc (« On ne peut pas défendre notre identité avec un genou à terre », *Journal de Montréal*, 19 novembre 2006; « Pendant qu'un jeune sikh se promène avec son poignard à l'école, la majorité québécoise ne peut plus utiliser le mot Noël », *Journal de Montréal*, 17 novembre 2006; « La police n'est pas allée kidnapper personne dans le monde pour les forcer à venir au Québec », *Ibid.*). Ce type de légitimation semble avoir contribué à la banalisation des discours racisants, qui n'auraient pas eu droit de cité auparavant. Plusieurs lettres de lecteurs et articles « factuels » reprenaient abondamment les « formules » de Dumont.

Dans les discours d'opinion, l'analyse a révélé la présence explicite et implicite de mécanismes discursifs de types populiste et (néo)raciste dans la moitié des textes analysés : 14% des éditoriaux/chroniques et 52% des lettres de lecteurs de notre corpus comportaient l'un ou l'autre de ces mécanismes<sup>3</sup>. Certains discours combinaient tous ces mécanismes, passant de la frontière *Nous-Eux* (*dichotomisation négative*, « ils viennent chez nous pour nous imposer... »), à la *généralisation* à tous les immigrants ou minoritaires (« ils ne s'intègrent pas », « ils sont intégristes »), puis à leur *infériorisation* (« ils sont restés au moyen-âge »), à la *victimisation* de soi (perte de pouvoir et d'identité, « ils viennent imposer leurs coutumes », « privilèges », « genou à terre »), au *catastrophisme* (état d'urgence, ça va empirer, théorie du complot) et à la *diabolisation* (envahissement, « ils sont étranges, inassimilable aux valeurs démocratiques imprévisibles, inquiétants »), justifiant le *désir d'expulser l'autre* (« retournez chez vous ») en faisant appel à la *légitimation politique*, via les

<sup>3</sup> Les personnes défavorables aux accommodements n'ont pas toutes utilisé des mécanismes racisants : 79% des 391 lettres de lecteurs étaient défavorables, mais 202 lettres (52% du corpus) comportaient des mécanismes racisants.

élus de l'ADQ ou de municipalités comme Hérouxville. Ces discours ont franchi différents paliers entre 2006 et 2007, comme si leur banalisation dans l'espace médiatique avait légitimé leur durcissement.

Les lecteurs étaient nombreux à se sentir lésés par des minorités qui abuseraient de la « mollesse » des Québécois, ou par des juges, des politiciens ou des institutions, qui octroieraient indûment des privilèges à des minorités « intégristes » et prendraient des décisions jugées contraires à la volonté populaire. L'obligation d'accommodement raisonnables dans la jurisprudence, et le rôle des chartes canadienne et québécoise des droits libérés ont été présentés comme unidirectionnels, contraignant les institutions publiques à toujours accepter les demandes des minorités, voire à leur consentir des privilèges. Certains citoyens et élus municipaux ont demandé aux gouvernements d'abolir les chartes au nom de « l'état d'urgence » et d'une « injustice » à l'égard du groupe majoritaire. Cette vive critique des chartes et du pouvoir des juges s'est exprimée dans un mouvement contradictoire, parce qu'elles « permettraient ce qu'elles interdisent », en octroyant des droits à des individus dont les croyances religieuses iraient elles-mêmes à l'encontre des droits individuels. La charte est perçue, non pas comme assurant la protection des droits en tant que valeur centrale de l'histoire collective, mais comme brimant les droits des uns (majoritaires) pour privilégier les autres (minoritaires). Le respect des droits et libérés fait place à l'exigence d'un « loyalisme » ou d'un conformisme social présumé consensuel. L'égalité des individus est remplacée par la conviction d'un favoritisme à l'égard de certains groupes et d'une injustice pour les autres citoyens; le « Nous inclusif » se transforme en désir d'homogénéité. Ces discours s'appuient sur la conviction de parler au nom de l'universel et sur une représentation stéréotypée, voire mythique de l'accusé.

Les analyses des discours sociaux lors de cette crise ont donc mis en lumière une certaine radicalisation des discours du majoritaire, révélant les *backlash* du discours légitime, inclusif

et égalitaire, par l'ouverture d'un large espace médiatique à des discours racisants dont les mécanismes inversent les valeurs inscrites dans les chartes. Dans les discours racisants, les représentations dominantes de l'Autre témoignent d'une dichotomisation Nous-Eux dans lesquels les minoritaires (« immigrants », orthodoxes – juifs, sikhs, musulmans – souvent amalgamés) sont perçus comme étant responsables des turbulences identitaires que vit la société québécoise. Leurs différences sont mises en opposition avec la « liberté » ou les « valeurs » acquises historiquement de haute lutte par la population québécoise. Certains distinguent les « bons » (immigrants), qui veulent s'intégrer à la société (en devenant « pareil à Nous ») et les « mauvais », qui demandent des accommodements (donc refuseraient les « normes communes »). Ceux qui veulent continuer à vivre « comme dans leur pays » ne feraient pas partie du Nous.

Cette crise n'était pas une exaspération soudaine à l'égard de minorités transformées en bouc émissaires. Elle constitue des *symptômes* de la fragilité de « l'identité québécoise » dans le passage encore récent des francophones au statut de majoritaires, dans un contexte de mondialisation. Cette fragilité puise dans les malaises historiques issus des rapports de concurrence entre le Québec et le *Rest of Canada* (ROC) concernant l'allégeance des immigrants, autant sur le plan linguistique que symbolique. Elle s'est exprimée par un ensemble de craintes dans les discours d'opinion : craintes de perdre les acquis récents de la modernité québécoise (égalité des sexes, francisation, etc.); craintes quant aux capacités de la majorité à se concevoir comme un Nous inclusif et à intégrer les minorités; craintes des Québécois francophones d'être taxés de « racistes » par le ROC et par le reste du monde; bref, craintes quant à la réussite ou à l'échec du « modèle d'intégration » québécois.

## Apport en matière d'interventions publiques ou politiques

Cette étude, qui a d'abord pris la forme d'un rapport d'expert, a eu un impact important dans les conclusions et recommandations du rapport final des co-présidents de la Commission Bouchard-Taylor. Par ailleurs, elle a permis d'élargir les connaissances sur l'usage de mécanismes sociocognitifs « racisants » dans les représentations réciproques entre les groupes majoritaires et minoritaires au Québec et au Canada. Ces faits divers mettent en contradiction l'auto-perception de démocratisation, d'universalisme et de tolérance que se font d'eux-mêmes les Québécois, et font ressortir les difficultés de l'antiracisme. Ils montrent empiriquement comment les rhétoriques racistes et antiracistes, qui puisent à même les arguments universalistes et démocratiques, se font écho et s'annulent, bien souvent. La crise a aussi montré l'écart important entre, d'une part, le discours normatif et le dispositif juridique sur l'intégration et les droits de la personne au Québec, et d'autre part, la méconnaissance de ce dispositif dans le public, dont témoigne le discours populaire. Cet écart s'est exprimé sous forme d'« aliénation » du public à l'égard du « pouvoir des juges » et des politiciens.

Par la construction et l'application d'un modèle heuristique de ces mécanismes, il s'agit d'études pionnières en analyse des discours populaires et médiatiques au Canada et au Québec. La grille heuristique des « huit mécanismes », qui permet d'appréhender les « paliers » du racisme dans les discours sociaux, donnera lieu sous peu à un outil pédagogique en éducation aux médias.

### Chercheuse principale

Maryse Potvin, Université du Québec à Montréal

### Agents de recherche pour le rapport à la Commission Bouchard-Taylor

- Geneviève Audet  
Postdoctorante, Université du Québec à Montréal
- Marika Tremblay  
Étudiante de maîtrise, Université du Québec à Montréal
- Éric Martin  
Étudiant de maîtrise, Université du Québec à Montréal
- Isabelle-Anne Bélanger  
Agente de recherche, Université du Québec à Montréal

### Organismes subventionnaires

- Commission de consultation sur les pratiques reliées aux différences culturelles
- Chaire de recherche du Canada sur l'éducation et les rapports ethniques

### Références et autres informations

#### Publications

Potvin, M. (2010). "Social and Media Discourse in the Reasonable Accommodation Debate", *Our Diverse Cities*, Vol. 7, spring 2010, p. 78-83.  
[http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC\\_vol7\\_Maryse\\_Potvin\\_e.pdf](http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC_vol7_Maryse_Potvin_e.pdf)

Potvin, M. (2008). *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique?* Montréal : Athéna Éditions.

Potvin, M. et al. (2008). *Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat.* Rapport de recherche commandé par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (« Bouchard-Taylor »). Sur le site Web : [www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-8-potvin-maryse.pdf](http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-8-potvin-maryse.pdf).

Potvin, M., Audet, G. et Mc Andrew, M. (2008). « Les discours d'opinion à l'égard du jugement sur le port du kirpan à l'école dans la presse québécoise », dans M. Mc Andrew, M. Milot, J.-S. Imbeault, P. Eid (dir.) *L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques.* Montréal : Fidès, p. 241-270.